

23 septembre 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi
le 23 septembre 2019 à quinze heures quinze, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon,
Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer, l'Adjoint
au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais et l'Inspecteur en bâtiment et en
environnement Francis Masse sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption 2^e projet de résolution : Règlement PPCMOI N° 10-2011 au 290-B rue
Victoria.
4. Adjudication appel d'offres 2019TH-NE44 : Nettoyage des conduites d'égouts
2020-2023.
5. Adjudication appel d'offres 2019TH-CD46 : Cueillette et transport des déchets
incluant les matières recyclables et compostables 2020-2021-2022.
6. Parole au public.
7. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-09-366

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par
les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-09-367

Adoption du deuxième projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation
(N° 2019-04P) pour un projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria en vertu
du règlement N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de
modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction
pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus
particulièrement à la grille de spécification de la zone R-a-143, a été
déposée le 15 août 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle
concerne un projet admissible au 290-B rue Victoria;

23 septembre 2019

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 290-B rue Victoria, consistant à y installer deux usages commerciaux alors qu'un seul y est actuellement autorisé par droits acquis, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation fut tenue le 23 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : Projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria soit et est par les présentes adoptée, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une autorisation pour l'ajout d'un usage commercial de service (buanderie) à l'intérieur du local, présentement en situation de droits acquis pour un usage commercial de vente au détail, situé au 290-B rue Victoria, présenté par madame Isabelle Laberge comportant les éléments suivants :

- commerce de vente (droits acquis) : Boutique savonnerie artisanal et zéro déchet ;
- commerce de buanderie commercial à clientèle restreinte (ajout) : Buanderie pour le linge des personnes âgées de centres d'hébergement.

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

- 1- Que le projet respecte l'attestation de conformité des plans et devis du service de prévention en incendie de la MRC ;

23 septembre 2019

2- Que l'accès aux commerces soit aménagé de façon à ne pas nuire à d'éventuelles manœuvres du service des incendies ;

3- Que l'exercice ne cause, en aucun temps, à l'extérieur des limites du terrain où est exercée cette utilisation du sol, aucune vibration, aucune émanation de gaz ou d'odeur, aucun éclat de lumière, aucune chaleur, poussière, fumée ou aucun bruit dont l'intensité est plus élevée que la moyenne normale aux limites du terrain;

Que toutes modifications aux usages nommément consentis par la présente résolution en vertu du Règlement n° 10-2011 fassent l'objet d'une nouvelle demande de PPCMOI.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-09-368

ATTENDU l'appel d'offres 2019TH-NE44 pour le nettoyage des conduites d'égouts 2020-2023 ;

ATTENDU qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissions conformes étaient déposées, à savoir :

| | |
|--|---------------|
| - Beaugard Environnement Ltée | 286 285.99 \$ |
| - Veolia ES Canada Services Industriels Inc. | 289 798.17 \$ |
| - Provincial Environnement | 303 164.00 \$ |
| - EBI Envirotech Inc. | 383 666.99 \$ |

ATTENDU que la soumission présentée par *Beaugard Environnement Ltée* est la plus basse et la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2019TH-NE44 pour le nettoyage des conduites d'égouts 2020-2023, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission présentée par *Beaugard Environnement Ltée* au montant de 286 285.99 \$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-09-369

ATTENDU l'appel d'offres 2019TH-CD46 pour la cueillette et le transport des déchets incluant les matières recyclables et compostables 2020-2021-2022 ;

ATTENDU qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissions conformes étaient déposées, à savoir :

| | |
|---|---------------|
| - 2945380 Canada Inc./Transport Sanitaire Hayes | 700 312.73 \$ |
| - 9015-3164 Qc inc. – Transport RLS | 860 886.81 \$ |
| - Location Martin-Lalonde Inc. | 866 235.00 \$ |

23 septembre 2019

ATTENDU que la soumission présentée par 2945380 Canada Inc. / Transport Sanitaire Hayes est la plus basse et la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2019TH-CD46 pour la cueillette et le transport des déchets incluant les matières recyclables et compostables 2020-2021-2022, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission présentée par 2945380 Canada Inc. / Transport Sanitaire Hayes au montant de 700 312.73 \$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 15 h 25 ; Fin à 15 h 25 (aucune question).

Rés. : 2019-09-370

MONSIEUR MICHAEL BENEDICT PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

QUE la présente séance soit levée à 15 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Maire